

IRAN.

Amnesty International condamne l'exécution d'un baha'i

Index AI : MDE 13/12/98

Déclaration publique

Amnesty International a appris aujourd'hui (24 juillet 1998) que Ruhullah Rouhani, de confession baha'i, avait été exécuté le 21 juillet. Son procès aurait eu lieu en septembre 1997 ; il aurait été accusé d'avoir converti une musulmane à la foi baha'i. La femme en question, qui n'aurait pas été arrêtée, aurait déclaré avoir toujours professé la foi baha'i.

L'Organisation condamne sans réserve l'exécution de Ruhullah Rouhani et craint qu'il n'ait été mis à mort pour avoir exprimé de manière non violente ses convictions.

À la connaissance d'Amnesty International, sept détenus baha'i sont actuellement sous le coup d'une condamnation à mort. L'organisation de défense des droits humains demande que leur peine soit commuée dans les plus brefs délais.

En 1997, Amnesty International a recensé 143 exécutions en Iran, mais le nombre réel pourrait être sensiblement supérieur. I

Pour de plus amples informations concernant l'action d'Amnesty International en faveur des adeptes du bahaïsme en Iran, veuillez vous reporter aux documents suivants :

Iran. Les exécutions de prisonniers se poursuivent, Index AI : MDE 13/18/92, p. 5 ;

Iran. Derrière la censure gouvernementale, la répression continue, Index AI : MDE 13/02/95, p. 7 ;

Iran. Dhabihullah Mahrami, prisonnier d'opinion, Index AI : MDE 13/34/96 ;

Moyen-Orient et Afrique du Nord. Quand l'État est injuste : procès inévitables, Index AI : MDE 01/02/98 ;

Cas d'appel Iran : Musa Talibi, Index AI : MDE 01/03/98 ;

Rapports annuels 1997 et 1998.